



A RETOURNER AU GUICHET FAMILLES AU PLUS TARD LE 22 AOÛT
Document à remplir uniquement si votre enfant a un problème de santé

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)
Temps péri et extrascolaires
2018/2019

L'Education Nationale établit des PAI qui ne sont valables que sur le temps scolaire et dont la ville n'a pas toujours connaissance.

Afin que la ville puisse prendre correctement en considération le problème de santé de votre enfant sur les temps péri et extrascolaires, comprenant la cantine, nous avons besoin d'établir notre propre PAI.

Pour les enfants en garde alternée, le PAI n'est à établir qu'en un seul exemplaire, mais **l'annexe 2 est à signer par les deux parents.**

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom : Sexe : M F

Date de naissance : Age : ans

Etablissement Scolaire : Classe :

Poids :

Renseignements concernant un responsable légal de l'enfant

Nom et prénom du responsable légal :

Tel portable : Tel travail : Tel domicile :

Avis médical A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné (e), Nom : Prénom :

Tel :

Médecin traitant

Médecin spécialiste (indiquer la spécialité) :

Certifie avoir examiné l'enfant et qu'il présente :

une l'allergie ou intolérance alimentaire à :

.....
.....

.....
.....

.....
.....

et/ou la pathologie suivante :

.....
.....

.....
.....

Emet sur le fondement de cet examen médical un avis : favorable défavorable
à l'admission de l'enfant à :

- la cantine
- l'accueil de loisirs (pouvant comprendre repas et goûter)

Et préconise :

Dans le cas d'une allergie ou intolérance alimentaire :

- La prise du repas fourni par la société de restauration avec éviction de l'aliment en cause
- La prise du goûter fourni par l'accueil de loisirs avec éviction de l'aliment en cause
- La fourniture d'un panier repas par les parents
- La fourniture d'un panier goûter par les parents
- Que l'enfant mange à table avec d'autres enfants sous la surveillance d'un adulte
- Que l'enfant mange seul à table (obligatoire si panier repas préconisé)

Dans le cas d'une autre pathologie qui nécessite la prise d'un traitement lors d'un accueil auquel l'enfant est inscrit :

- L'enfant peut gérer seul son traitement
- Le traitement doit être administré par du personnel municipal
- Le traitement doit être administré par un infirmier

L'établissement d'un protocole d'intervention d'urgence → si oui, remplir l'annexe 1 et joindre s'il y a lieu tout autre document médical

Autres préconisations (restriction de certaines activités, rythmes aménagés,...) :
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature et cachet du médecin

Engagement du responsable légal de l'enfant
--

Je soussigné (e), Nom :Prénom :

responsable légal de l'enfant, m'engage à fournir la(les) trousse(s) de secours, marquée(s) au nom de l'enfant, et contenant les médicaments, dans leurs boîtes d'origine, prévus au PAI et éventuellement au protocole d'urgence.

Il est nécessaire de fournir :

- 1 trousse pour le périscolaire/ cantine
- 1 trousse pour l'accueil de loisirs du mercredi /accueil de loisirs extrascolaire

Date et Signature du responsable Légal

**Date et signature de Mme DUBOUIS
Adjointe au Maire déléguée à la Santé et à l'Education**



ANNEXE 1 AU PAI
PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE
à renseigner obligatoirement par le médecin prescripteur du PAI

Dès les premiers signes, appeler le SAMU (15 ou 112) et se conformer aux prescriptions du médecin urgentiste ;

Prévenir les parents;

Noter la date et l'heure du début des signes présentés par l'enfant

Noter la date et l'heure des médicaments donnés ;

Rester à côté de l'enfant.

Signes présentés par l'enfant classés dans l'ordre croissant de gravité	Mesures à prendre

Fait à, le

Signature et cachet du médecin



ANNEXE 2 AU PAI **PROTOCOLE PANIER REPAS - PANIER GOUTER**

Parents, merci de conserver une copie de ce document

Pour les enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires ou autres pathologies, et sur préconisations médicales,

Les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas et du goûter,
- les ustensiles (cloche plastique de protection) et couverts sur précision de l'allergologue (des couverts plastiques jetables peuvent être envisagés),
- les boîtes hermétiques destinées à contenir les aliments,
- la glacière nécessaire au transport avec les blocs de glace pour maintien au froid,
- 2 sacs alimentaires plastiques : l'un pour le stockage, l'autre pour le retour.

Préconisations à respecter par les parents pour la préparation du repas :

- Respecter les évictions alimentaires selon la prescription du médecin,
- Utiliser des produits frais, pouvant supporter la remise en température au four à micro-ondes sur le plan gustatif en respectant leur date limite de conservation,
- Toujours se laver soigneusement les mains avant la préparation du repas.

Préconisations à respecter par les parents pour le conditionnement du repas :

- Mettre les aliments dans des boîtes hermétiques susceptibles de supporter la remise en température au four à micro-ondes,
- Dans le cas d'une préparation du repas la veille au soir, stocker le sac contenant le repas en le déposant immédiatement au réfrigérateur réglé entre 0° et +4°.

Préconisations à respecter par les parents pour le transport du repas:

Le sac contenant les boîtes sera transporté dans une glacière avec un pain de glace ou un bloc réfrigérant (deux pendant les saisons chaudes). Respecter la chaîne du froid (ex : limiter la durée du séjour de la glacière dans la voiture).

Stockage dans l'établissement scolaire :

Le panier-repas sera amené par les parents et confié à un agent municipal signataire du PAI. Il sera mis au réfrigérateur sur une étagère spécifique. Au moment du repas la personne qui a réceptionné le panier-repas le confiera au personnel chargé de l'encadrement de l'enfant pendant le temps de restauration.

Consommation :

L'enfant ne consommera que les aliments fournis par les parents, sur une table à part, sous la surveillance des agents municipaux signataires du PAI.

S'il existe un besoin de remise en température de l'aliment, celle-ci peut s'effectuer dans un four à micro-ondes situé dans le réfectoire et non dans la cuisine. Celui-ci doit être nettoyé rapidement avant utilisation immédiate.

Réchauffer la boîte, à demi-fermée, contenant les aliments.

Il est rappelé de veiller au nettoyage de la table avant la prise de repas par l'enfant.

Retour :

Les boîtes et couverts seront rendus le soir aux parents dans le sac prévu à cet effet.

En cas de survenue d'une réaction allergique au cours du repas : à titre exceptionnel, conserver le repas dans le deuxième sac alimentaire, à déposer dans la glacière et rendre le tout à la famille pour une enquête allergologique.

Important : Un contrôle vétérinaire peut être effectué comme pour tout produit alimentaire sur la boîte à provisions à la demande du chef d'établissement ou de la collectivité d'accueil.

Noms, date et signature des responsables légaux